



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10429
6 décembre 1971
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Argentine, Burundi, Japon, Nicaragua, Sierra Leone et Somalie :
projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Avant examiné la question inscrite à son ordre du jour, publié sous la cote S/Agenda/1606,

Tenant compte du fait que l'absence d'unanimité parmi les membres permanents du Conseil de sécurité aux 1606ème et 1607ème séances a empêché le Conseil de s'acquitter de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales,

Décide de porter la question figurant dans le document S/Agenda/1606 devant l'Assemblée générale, à sa vingt-sixième session, comme prévu dans la résolution 377 A (V) de l'Assemblée générale en date du 3 novembre 1950.

